

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 14 novembre 2022

N° CP-2022-10-11-2

**N° applicatif 4819**

### **11<sup>ème</sup> Commission**

Commission Eurométropole de Strasbourg

### **Service instructeur**

### **Service consulté**

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INTERRELIGIEUX DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre du Fonds InterReligieux de la Collectivité européenne d'Alsace pour un montant de 4 000 euros.

Le présent rapport propose, au titre du « Fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux » (FIR), adopté par la délibération n° CD/2018-4-7-1 du Conseil Départemental du Haut-Rhin du 19 octobre 2018 et par la délibération n° CD/2020/105 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 22 juin 2020 d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un total de 4 000 €.

### **LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX, UN MARQUEUR DE L'IDENTITE ALSACIENNE ET UN VECTEUR DE COHESION SOCIALE**

Les pratiques religieuses sont nombreuses en Alsace et le dialogue interreligieux est un marqueur de l'identité culturelle soutenu par les deux anciens Départements alsaciens. Ainsi le Département du Haut-Rhin et le Département du Bas-Rhin ont créé des fonds de soutien aux initiatives interreligieuses afin d'accompagner et promouvoir la cohésion sociale. Ces fonds, relevant aujourd'hui de la Collectivité européenne d'Alsace, ont été mis en place afin de soutenir des initiatives interreligieuses et d'accompagner des projets pour favoriser et développer le dialogue interreligieux en Alsace par le partage, le dialogue et des rencontres entre les différentes sensibilités religieuses.

Les projets éligibles sont les manifestations culturelles et festives, les projets d'information, de sensibilisation, de communication, favorisant le dialogue interreligieux et le respect mutuel. Ils doivent associer au moins trois des principales religions présentes en Alsace (catholicisme, protestantisme, judaïsme, islam et bouddhisme) et être portés par des organismes à but non lucratif.

### **CONSEIL SYNODAL DE L'ÉGLISE PROTESTANTE REFORMÉE D'ALSACE ET DE LORRAINE (EPRAL)**

C'est l'EPRAL qui, en coopération avec le Fonds Juif Social Unifié et les deux départements alsaciens, a mis en route en 2019 le projet d'exposition sur la personnalité et l'œuvre d'Adélaïde Hautval, première femme alsacienne Juste parmi les Nations. Fort d'un succès public considérable, l'exposition a été vue par des centaines voire des milliers de personnes, notamment dans plusieurs dizaines de collèges alsaciens. Un livret avec des notes pédagogiques a été créé à ce moment-là, livret à présent épuisé. Une nouvelle impression de ce livret est donc devenue absolument nécessaire afin que l'exposition qui, par ailleurs vient de bénéficier d'une traduction en anglais et en allemand, puisse continuer de faire son chemin.

Sur avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg, réunie le 2 novembre 2022, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 500 € au Conseil Synodal de l'EPRAL pour la réimpression de livrets de l'exposition « Rester Humain » consacrée à la mémoire d'Adélaïde Hautval, première femme alsacienne à être nommée « Juste parmi les Nations ».

### **CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE BERNADETTE DE LA CITE DE L'ILL**

Depuis de longues années, les communautés catholique, musulmane et protestante de la Cité de l'Ill tissent des relations fraternelles fortes. A présent, un événement emblématique fort intitulé « Chemin de Fêtes » est organisé du 30 septembre au 2 octobre. Temps de rencontre et de visite mais aussi de partage de repas, ce temps fort veut montrer l'entente des communautés religieuses à la Cité de l'Ill au-delà de leurs différences dans un dialogue interreligieux fermet de bien vivre ensemble. Sur avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg, réunie le 2 novembre 2022, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 € au Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Bernadette de la Cité de l'Ill pour l'organisation de « Chemin de Fêtes ».

### **FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ DU BAS-RHIN**

L'exposition « Des Lumières dans la nuit, les Justes parmi les Nations d'Alsace » a été créée en 2021. A présent, il s'agit de valoriser une exposition spécifiquement créée pour les élèves des collèges alsaciens en version « poche » (20 panneaux faciles à transporter et à monter). Déjà réservée par plusieurs collèges alsaciens pour l'année en cours, l'exposition a été notamment visible au Palais Universitaire de Strasbourg, au Sénat et à l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace de Colmar. Sur avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg, réunie le 2 novembre 2022, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 500 € au Fonds Social Juif Unifié du Bas-Rhin pour l'exposition « Des Lumières dans la nuit, les Justes parmi les Nations d'Alsace ».

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer, au titre du Fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € au Conseil Synodal de l'Eglise Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine pour la réimpression de livrets de l'exposition « Rester Humain » consacrée à la mémoire d'Adélaïde Hautval, première femme alsacienne à être nommée « Juste parmi les Nations ». Cette subvention fera l'objet d'un versement unique. Les crédits seront prélevés sur l'opération P261O003T03 – nature (1333) 65-657382-331 ;

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € au Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Bernadette de la Cité de l'Ill pour l'organisation de « Chemin de Fêtes ». Cette subvention fera l'objet d'un versement unique. Les crédits seront prélevés sur l'opération P261O003T03 – nature (1333) 65-657382-331 ;
- une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € au Fonds Social Juif Unifié du Bas-Rhin pour l'exposition « Des Lumières dans la nuit, les Justes parmi les Nations d'Alsace ». Cette subvention fera l'objet d'un versement unique. Les crédits seront prélevés sur l'opération P261O003T03 – nature (1234) 65-65748-311.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY